



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

brevet des collèges

Question écrite n° 116414

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur le nombre important d'erreurs qui ont été constatées dans diverses épreuves d'examens à différents niveaux, dues sans doute à des négligences ou à des contrôles insuffisants. Peut-on admettre que, par exemple, dans l'examen du brevet des collèges, la Corse figure comme une île italienne ? Il lui demande quelles précautions peuvent être prises pour éviter de telles situations.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116414

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 août 2011, page 8479

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)